



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-19

L'an deux mille quatorze, à 14h
Le 2 juillet, à Verdun (Meuse)

Date de convocation	3 juin 2014
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	37 titulaires
+ Suppléants	37 suppléants
+ Présents	28
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Jack COLLINET
M. Jean-François DAMIEN
M. Bernard DEKENS
M. Patrick FOSTIER
M. Pascal GILLAUX
M. Guy JOSEPH
M. Gilbert LECLERCQ
M. Pascal MILLOT
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
Mme Morgane PITEL
M. Jean-François THOMAS
M. Alain VERNEAU

Mme Béatrice BONNIN
M. Daniel COURTAUX
M. André DEGUIS
M. Claude FAUVET
Mme Anne GRANDHAYE
M. André JANNOT
M. Eddy LAURENT
M. Pascal MAUROY
M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO
M. Bernard PIERQUIN
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°14-19

Objet de la délibération :

Opération Seuls : Recours d'Artélia

Après avoir entendu l'exposé du Président sur l'état d'avancement du projet des seuils,

Vu la lettre du 2 avril 2014, du tribunal de Châlons-en-Champagne informant de la requête n°14NC00335 de la société Artelia Eau et Environnement, maître d'œuvre de l'opération,

Considérant que la situation complexe et confuse ainsi créée est susceptible de générer un risque potentiel financier et de remettre en cause le projet, ainsi que la nécessité d'être représenté auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy par un avocat.

Après en avoir délibéré, **le comité syndical autorise** le Président à :

- ester en justice en réponse devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy,
- désigner comme avocat Maître Ana Gonzalez, 25 rue du Général Foy 75008 Paris, pour défendre le syndicat dans cette affaire,
- signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY

